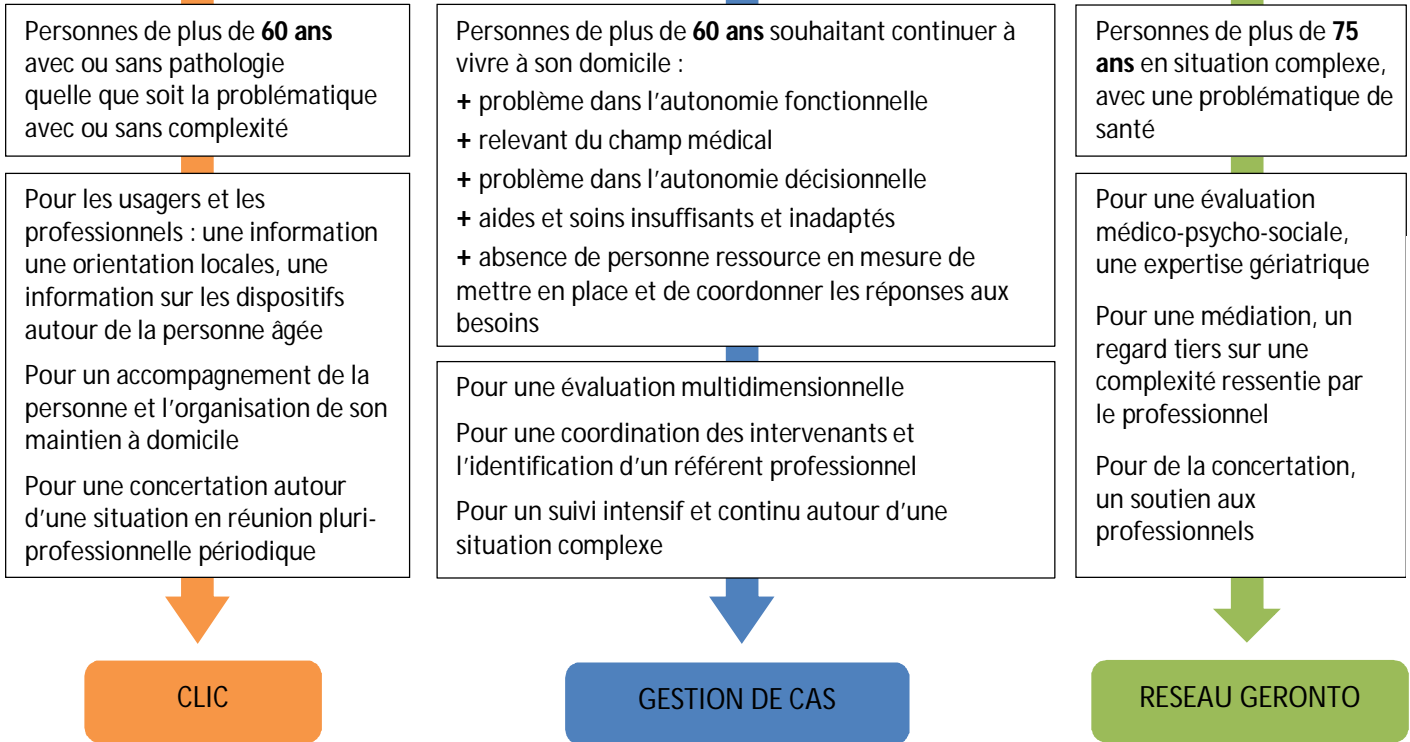


	Centre Local d'Information et de Coordination g�rontologique (CLIC)	Gestion de cas	R�seau de sant� g�rontologique
Cadre juridique	<ul style="list-style-type: none"> - Circulaire DAS/RV2 n�2000/310 du 6 juin 2000 relative aux CLIC. Exp�rimentation en 2000 et programmation pluriannuelle 2001-05 - Circulaire DGAS/AVIE/2C n�2001/224 du 18 mai 2001 relative aux CLIC. Modalit�s de labellisation pour 2001 - Arr�t� d'autorisation pour 15 ans (Pr�sident du CG depuis Loi 13/08/2004). - Convention Conseil G�n�ral/Ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Alzheimer 2008-2012 – mesure 5 - Cahier des charges MAIA publi� par D�cret n� 2011-1210 du 29 septembre 2011 - Arr�t� du 16 novembre 2012 fixant les r�f�rentiels d'activit�s et de comp�tences pour exercer le r�le et les missions du gestionnaire de cas dans les MAIA 	<ul style="list-style-type: none"> - Circulaire DHOS/O2/O3/UNCAM/2007/197 du 19 d�cembre 2002 relative au r�f�rentiel d'organisation national des r�seaux de sant� - Circulaire DHOS/O2/O3/UNCAM/2007/197 du 15 mai 2007 relative au r�f�rentiel national d'organisation des r�seaux de sant� « personnes �g�es » - Guide DGOS « Am�liorer la coordination des soins : comment faire �voluer les r�seaux de sant� ? » septembre 2012
Autorit� publique comp�tente pour autorisation et financement	D�partement (co-financement par les Villes et la R�gion)	Agence R�gionale de Sant�	Agence R�gionale de Sant�
Missions	<p>Le CLIC assure</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil, l'information, l'orientation et le soutien aux familles (niveau 1) - l'�valuation des besoins et l'�laboration du plan d'aide personnalis� (niveau 2) - la mise en �uvre, le suivi et l'adaptation du plan d'aide personnalis� (niveau 3) - propose des activit�s collectives et de pr�vention. - coordonne le r�seau des professionnels de son territoire - joue un r�le d'observatoire des besoins en g�rontologie sur le territoire <p>En Seine Saint Denis, les CLIC assurent l'�valuation en vue de la mise en �uvre de l'APA et le suivi du plan d'aide</p>	<p>Le gestionnaire de cas</p> <ul style="list-style-type: none"> - �value toutes les dimensions des besoins de sant� (au sens OMS) d'une personne en situation complexe - �labore et conduit un plan de service individualis� - organise et coordonne les interventions des diff�rents acteurs - assure le suivi du parcours de vie et de soins de la personne - assure un suivi intensif et continu depuis le signalement jusqu'au d�c�s de la personne ou son entr�e en institution. - est le r�f�rent de la personne - joue un r�le d'observatoire des dysfonctionnements et des ruptures dans le parcours de la personne �g�e - 	<p>L'�quipe de coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> - rep�re les personnes �g�es en risque ou en situation de rupture socio-sanitaire en analysant les demandes qui lui sont adress�es par les partenaires - assure un diagnostic psycho-m�dico-social - propose le plan d'intervention le plus adapt� et engage les d�marches aupr�s des intervenants - apporte un soutien aux professionnels en proposant des r�ponses adapt�es aux situations difficiles - favorise la concertation entre les intervenants sanitaires et sociaux afin d'optimiser le maintien � domicile, l'acc�s � une structure de soins, le retour � domicile. - peut offrir un programme de formation et d'�ducation th�rapeutique. - offre un appui � la coordination aux professionnels de sant� de 1�r recours, dont le m�decin g�n�raliste
Comp�tences disponibles	Travailleurs sociaux, Infirmi�res, <i>auxquels peuvent s'ajouter ergoth�rapeute, psychologue, m�decin g�riatre</i>	Gestionnaires de cas	M�decin g�riatre, infirmi�res coordinatrices, <i>auxquels peut s'ajouter l'intervention de psychologues lib�raux</i>
Dur�e du service rendu	Sans limite jusqu'� l'entr�e en EHPAD	Sans limite jusqu'� l'entr�e en EHPAD	Jusqu'� stabilisation de la situation
Co�t pour la personne	Pas de co�t pour l'utilisateur	Pas de co�t pour l'utilisateur	Pas de co�t pour l'utilisateur
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Libre acc�s - Habitant sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de la personne - Habitant sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de la personne - Habitant sur le territoire - Accord du m�decin traitant

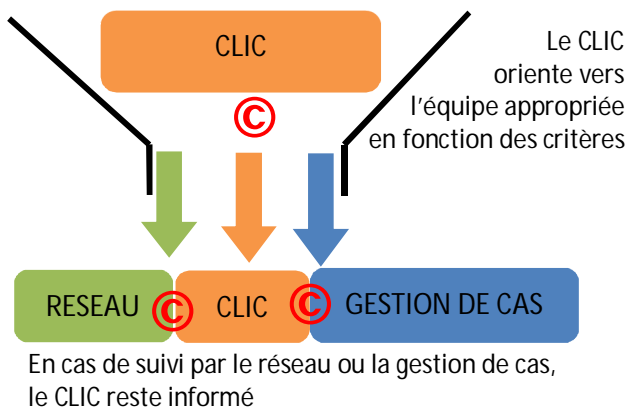
A quelle équipe faire appel pour quels besoins ?



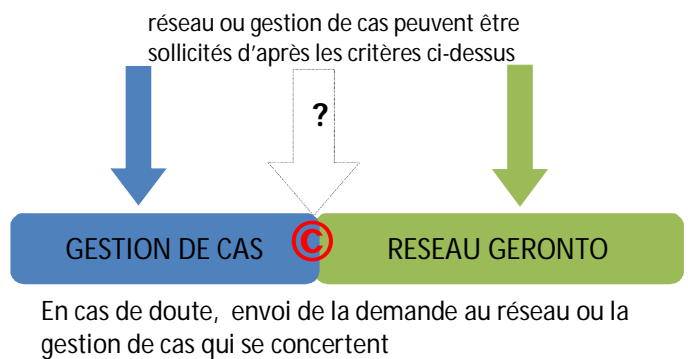
Comment se répartissent les interventions ?

Sur les 5 communes où il existe un CLIC :

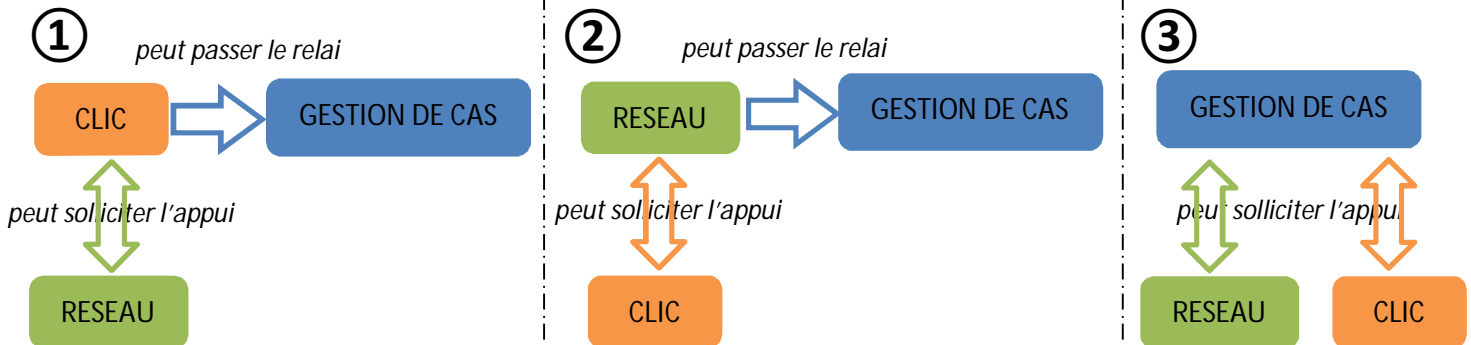
Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, l'Île St Denis, Saint Denis, Saint Ouen



Pour : Drancy, Dugny, Epinay sur Seine, La Courneuve, Le Blanc Mesnil, Le Bourget, Pierrefitte sur Seine, Sevran, Stains, Tremblay en France, Villepinte, Villetaneuse



Les suivis peuvent être simultanés ou consécutifs : 3 cas



Ⓢ = existence d'une concertation absolue, systématique, qui peut être formalisée par des temps de réunions ou des visites conjointes au domicile